

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	17

\*\*\*\*\*

***Extrait du Registre des Délibérations***

*L'an deux mille vingt et un et le mardi 16 février à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 10 février 2021, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de Mme DESEIGNE), Anaïs LEMAITRE (suppléante de M. MARCOTTE-RUFFIN), Brigitte MARCQ, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Marc BOUTROY, Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE, Yves SANDRAS.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DESEIGNE (suppléée par Mme BOUAZZI), Corinne NOEL, Messieurs Gérard GREMAT, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par Mme LEMAITRE), Antoine PERALDI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Anaïs LEMAITRE

**T1-02-2021 : POLE DE VALORISATION DES DECHETS RESIDUELS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PONT DE PESAGE DU SEVADEC A LA SOCIETE OCTEVA - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapporteur :** Monsieur Emmanuel AGIUS, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, par délibération du 28 juin 2017, le Comité Syndical a autorisé Monsieur le Président du SEVADEC à signer un marché public global de performance pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.), devenu Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.) avec le groupement constitué des sociétés OCTEVA S.A.S., EIFFAGE CONSTRUCTION COTE D'OPALE et POLYNOME CABINET D'ARCHITECTURE.

Le pont bascule prévu au sein de ce marché étant amené à être employé par les services du SEVADEC et ceux d'OCTEVA dans le cadre de l'exploitation du P.V.D.R. et du Centre de Valorisation Organique (C.V.O.), il est nécessaire que ces deux entités concluent une convention de mise à disposition de l'équipement en question au bénéfice de la société OCTEVA.

Celle-ci fixera les conditions techniques et financières de l'utilisation commune de cette installation. Les différents acteurs s'engageront à partager les frais liés à la maintenance du centre de pesage (vérifications métrologiques et fourniture de petits consommables notamment) au prorata du nombre de camions reçus par chaque site, à l'exception du contrat de maintenance du logiciel « QUANTUM », qui devra être conclu par chacune des parties auprès de la société TRADIM.

Accusé de réception en préfecture  
062-256203936-20210216-T1-02-2021-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2021  
Date de réception préfecture : 18/02/2021

Concernant le portail de détection de radioactivité interconnecté au système de pesage existant, les frais de fonctionnement éventuels relatifs à la vérification métrologique, aux réparations diverses et à son entretien seront entièrement et directement pris en charge par les entités identifiées dans les arrêtés préfectoraux imposant la mise en place de ce dispositif.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 9 février 2021, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du pont à bascule du P.V.D.R. du SEVADEC avec la société OCTEVA.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

**SEVADEC**  
BP 20  
62101 CHYVRES CEDEX

Décision rendue exécutoire  
Le 19/02/2021  
Certifié exact.  
L'ordonnateur.